

La création de cadres de concertation des acteurs de la pêche en Casamance : outils de gestion et de conservation par une approche écosystémique

Promoteur :

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance (IDEE Casamance)

Zone d'intervention :

La ria Casamance se présente comme un long couloir de 360 kilomètres d'ouest en est, recevant les eaux de nombreux affluents. Avec les chenaux de marées vers l'embouchure, appelés localement bolons, un bassin versant de 14 000 km² constitue un écosystème de zones humides avec une riche biodiversité. L'influence des marées monte jusqu'à Diana Malari à 240 km de l'embouchure. Par évaporation, le taux de salinité peut monter jusqu'à 170‰ en amont, ainsi diminuant les espèces observées de 59 à l'embouchure à 22 en amont.

Mots clefs :

- Aménagement des pêcheries en Casamance
- Gestion écosystémique
- Approche de la chaîne de valeur
- Innovations en capture et en post-capture
- Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP)
- Comité villageois de gestion (CVG)
- Collèges des acteurs de la pêche en Casamance
- Cadre de Cogestion d'une zone de pêche (CCP)
- Collectif des Artisans de la pêche Artisanale en Casamance

Durée : 24 mois à partir du 01 septembre 2008

Nom et contact du responsable du projet :

John Lucas Eichelsheim, projet manager

BP 120 Ziguinchor

+221 33 991 45 92

ideecasamance@arc.sn / peche@ideecasamance.org

www.ideecasamance.org

Résumé du projet :

Les zones humides en Casamance constituent un réservoir exceptionnel de ressources hydrauliques et halieutiques. Celles-ci étaient traditionnellement exploitées par les populations riveraines qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire. L'activité sur le fleuve était réglementée par les populations elles-mêmes. Les limites de chaque terroir étaient connues et reconnues de tous et l'exploitation des ressources était régie par des règles généralement respectées. De plus en plus, le fleuve Casamance a attiré des pêcheurs venant du Nord du pays et des Pays limitrophes. Cette migration a engendré de multiples changements dans les pratiques d'exploitation et des systèmes de gestion locaux. Les nouveaux arrivants ont introduit des technologies plus modernes, augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques, largement adoptées par les autochtones, ont fait de la pêche l'une des activités les plus lucratives. Depuis deux décennies, sous l'effet conjugué de la baisse pluviométrique et des pressions anthropiques, la capacité de régénération du stock halieutique s'est beaucoup réduite.

La crise qui a sévi dans cette partie du pays a empêché une partie importante de la population de mener leurs activités agricoles : déplacement massif, champs de mines, insécurité dans les terroirs et cetera. Pour survivre, ces habitants se sont mis à pêcher, augmentant ainsi fortement la pression sur les ressources halieutiques. En même temps, les ressources humaines des services administratifs chargés de la surveillance ont été très réduites, ce qui a provoqué un accès anarchique aux ressources. D'autre part, la dégradation des conditions climatiques a engendré d'importantes modifications de l'écosystème : sursalinisation, acidification des sols, disparition des mangroves. Les aménagements hydro-agricoles (endiguements, barrages, routes) ont réduit les surfaces inondées, réduisant les zones de reproduction et de nursery.

La combinaison de ces différents facteurs a conduit à la surexploitation des ressources halieutiques du fleuve et à l'effondrement de son potentiel productif. En vingt ans, les mises à terre ont été réduites de moitié et certaines espèces ont totalement disparu. Ce contexte de raréfaction des ressources, de forte pression anthropique et de déficit de contrôle a permis l'émergence de conflits entre les différents acteurs.

Définie comme un compromis dynamique entre l'autogestion communautaire et la gestion gouvernementale centralisée, la cogestion est considérée par les spécialistes comme une démarche éminemment bénéfique dans toute stratégie de gouvernance locale et de gestion durable des pêcheries. La promotion de la cogestion locale des pêcheries et l'implication active et de proximité des plates-formes de concertation et d'information des organisations de producteurs sont nos axes principaux d'intervention. L'approche de proximité est assurée par une implication active au niveau de la Communauté Rurale des membres du CLCOP. Selon la FAO, pour appliquer une approche écosystémique à la gestion halieutique actuelle, il faudra associer un plus grand nombre d'utilisateurs (exploitants ou non) des écosystèmes marins aux délibérations et à la prise de décisions en développant des modes participatifs, l'évaluation et le consensus entre les utilisateurs. Le CLCOP, nouveau promoteur innovateur du développement rural au Sénégal doit alors jouer le rôle de cheville ouvrière.

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- les principaux problèmes que le projet va traiter
 - ⇒ l'accès anarchique aux ressources halieutiques
 - ⇒ la surexploitation des ressources halieutiques côtières
 - ⇒ le manque d'organisation des acteurs de la pêche
 - ⇒ le manque d'information de la population

La ria Casamance est riche en ressources halieutiques traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire et réglementée par les populations elles-mêmes. L'abondance des ressources halieutiques a attiré des pêcheurs d'autres régions et des pays limitrophes. Ces migrants ont introduit des pratiques qui ont occasionné une surexploitation de la ressource.

Le non respect de la législation, d'ailleurs mal adaptée, et l'affluence d'agriculteurs convertis en pêcheurs et des pêcheurs venant des pays limitrophes ont provoqué un accès anarchique à la ressource, entraînant une surexploitation. Les pêcheurs et mareyeurs forment une population hétérogène, sans aucune forme d'organisation et caractérisée par un maigre niveau d'éducation. L'information sur le déclin de la ressource et le recul de sa position commerciale passe mal. Une approche de la chaîne de valeur et un transfert d'information appropriée doit renforcer la capacité dans ce domaine.

La pression démographique, l'accès anarchique à la ressource, l'absence de contrôle et autres dégâts causés par les engins utilisés et visibles à tous ont provoqué des tensions et nourri des conflits entre pêcheurs, mais aussi entre pêcheurs et populations riveraines. Un aménagement des pêcheries par une approche écosystémique donne aux acteurs (pêcheurs et non pêcheurs) des outils citoyens pour la prévention des conflits.

- les principales causes

Les zones humides en Casamance constituent toujours un réservoir exceptionnel de ressources halieutiques. Celles-ci étaient traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire. L'activité sur le fleuve était réglementée par les populations elles-mêmes. La législation coutumière ou les droits d'usages territoriaux locaux sont fondés sur une connaissance intime du milieu (stocks de poissons, fonds de pêche, marées, cycles saisonniers), reformulés au fur et à mesure des besoins et des nouvelles contraintes, et validés par la concertation directe et le consentement mutuel de tous les membres de la communauté. La pêche commerciale par les nouveaux venants a profondément bouleversé cet équilibre et crée une communauté hétéroclite.

L'insécurité de la zone depuis le début des années 1980 a augmenté l'accès anarchique aux ressources et en même temps fortement diminué les possibilités de contrôle par l'Etat. En plus, la pêche continentale, principalement destinée aux marchés locaux, n'a jamais reçu l'attention méritée.

- les conséquences

Les nouveaux arrivants ont introduit des technologies plus modernes, augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques, qui ont fini par être largement adoptées par les autochtones, ont fait de la pêche l'une des activités les plus lucratives. Y s'ajoute une exploitation anarchique des ressources qu'aucune autorité ne parvient à freiner ce qui est propice à l'émergence de conflits et provoque une baisse significative du niveau de vie. Les conflits commencent à se multiplier entre pêcheurs autochtones et "étrangers" (même si ces derniers sont installés depuis longtemps sur le littoral du fleuve). Ils trouvent souvent leur origine dans les désaccords sur les techniques ou les zones de pêche. Les différentes communautés s'accusent mutuellement d'utiliser des engins prohibés peu sélectifs pour la

capture des poissons et des crevettes. A cela, il faut ajouter une politique d'encadrement inefficace du fait d'un manque de moyens humains et matériels des services de l'Etat et l'absence d'une législation bien adaptée au contexte environnemental actuel.

L'accès anarchique et l'afflux de pêcheurs ont brisé l'équilibre d'une pêche de subsistance d'antan. La pêche est devenue l'activité pécuniaire principale pour beaucoup de gens qui dépendent uniquement de la pêche. Mal informés et par peur de sombrer dans la misère ils recherchent le profit à court terme. Leur position précaire, le manque d'organisation et d'information créent un pêcheur myope avec une perception très limitée de la filière. Ainsi il continu à pêcher un nombre croissant de juvéniles sans aucune valeur commerciale.

- bien fondé de l'intervention

Depuis 1996, les régions, dernières nées des collectivités locales, font l'objet d'importants transferts de compétences de la part de l'État central et jouent un rôle de coordination et d'harmonisation du processus de décentralisation. Cette décentralisation donne plus de pouvoirs aux collectivités locales et en particulier à la Communauté Rurale (CR) à laquelle est désormais confiée la gestion des ressources naturelles. Cette gestion se base sur la cogestion avec les organisations de producteurs (OP) du monde rural. Au sein de chaque CR, ces OP se retrouvent réunies selon leur filière d'activité dans le CLCOP, qui permet aux OP d'une même communauté rurale de se retrouver, de se concerter, d'échanger leurs expériences, de valoriser leurs savoirs et savoir-faire en vue d'améliorer leurs conditions d'activité et de vie. Les différentes organisations de producteurs, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), association, coopérative et autres groupements de pêcheurs payent une cotisation au CLCOP qui encadre leurs activités et les propulse à un niveau supérieur. Les services techniques de l'Etat, Service Régional des Pêches et de la Surveillance et autre Service Régional de l'Expansion Rurale, apportent alors un appui technique et conseillent les membres du bureau du CLCOP.

Il a semblé important de partir des niveaux pertinents de prise de décision et par cercle concentrique afin d'élargir l'action à toute la ria Casamance. Le premier niveau à être identifié comme échelle de partage des problématiques et des fréquentations mutuelles entre les différentes communautés de pêcheurs est le village. Un renforcement de capacités des acteurs de la pêche et des populations riveraines à ce niveau résulte en l'élaboration d'un inventaire exhaustif des acteurs à la base et de leurs moyens d'exploitation. Ce travail participatif est réalisé par les acteurs mêmes et constitue ainsi la première phase d'organisation de ces mêmes acteurs : l'inventaire incite à se réunir et à se rencontrer entre différents modes d'exploitation. Le village élit alors un comité villageois restreint, appelé Comité Villageois de Gestion (CVG), regroupant représentants de la filière pêche (tout collègue doit être représenté) et de la société civile.

La deuxième plate-forme de concertation est formée par une conglomération de plusieurs CVG autour des plus importants sites de débarquement d'une ou plusieurs CR, ainsi formant une zone de pêche. Les membres des CVG délèguent des élus au Cadre de Cogestion de la zone de pêche (CCP). Le travail de proximité est assuré dans chaque Communauté Rurale par le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP). Les acteurs de la pêche se regroupent au niveau de la Communauté Rurale en OP filière ou collègue selon l'espèce pêchée et/ou engin utilisé. Ainsi, sont créés le collège des pêcheurs walo walo, le collège des pêcheurs crevette canal, le collège des pêcheurs mandingue et autres collèges des pêcheurs crevette féfé-féfé. Ces associations sont légalisées et se regroupent ultérieurement dans un collectif d'acteurs de la pêche couvrant toute la ria Casamance.

Après avoir assuré l'application de la loi, chaque CCP élabore une convention locale provisionnelle qui dresse un cadre de référence pour une gestion et une exploitation équitable, en mettant en évidence les spécificités de la zone de pêche.

Le troisième niveau d'organisation est la constitution du Collectif des Artisans de la pêche en Casamance. Chaque collège y est représenté et des réunions périodiques sous l'égide des deux Conseils Régionaux doivent coordonner l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance.

La méthode utilisée est une approche écosystémique des pêches, cherchant le développement durable en recherchant le bien-être à la fois pour l'homme et pour l'environnement. L'approche écosystémique tient compte des usages et des utilisateurs au sens large du milieu marin (dont la pêche) et de la nécessité de reconnaître et de concilier les nombreux objectifs de ces utilisateurs de manière à ce que les générations à venir puissent aussi tirer pleinement parti des biens et des services offerts par le milieu marin. Cette approche voit aussi dans l'homme une composante essentielle de l'écosystème dans lequel la pêche prend place, et elle s'intéresse principalement aux interactions à l'intérieur du système. Ainsi, l'aménagement des pêcheries comprend des activités pour trouver des solutions à - et cela avec la participation active des groupes cibles - la diminution des prises accessoires, la maille la plus adaptée, la réduction des pertes post-captures, les activités environnementales (reboisement de la mangrove, éducation à l'environnement mangrovien, recyclage des piles usées) et l'approche de la chaîne de valeur.

- légitimité / capacités du promoteur du projet pour conduire l'intervention

Créé le 01 avril 1998 à Ziguinchor, Sénégal, IDEE Casamance est une Association sans but lucratif et inscrit comme telle à la Gouvernance de Ziguinchor sous le récépissé 0026/GRZ/ du 17/09/1998. Sa stratégie générale est de recueillir les demandes des populations, de les analyser et de les accompagner dans la conception et/ou l'exécution de toute action visant la conservation et la gestion durable des zones humides en Casamance. Des actions promouvant le développement socio-économique et culturel des populations locales habitant dans la mangrove sont prises en compte.

Depuis l'an 2000, IDEE Casamance donne un appui/conseil aux populations locales à travers le Programme "Les zones humides de la ria Casamance : une biodiversité à sauvegarder" avec l'appui financier de CORDAID (ONG Néerlandaise), la Coopération Néerlandaise (par l'intermédiaire de l'ambassade des Pays Bas à Dakar) et IUCN NL/EGP.

Le programme initial est composé de 04 axes :

- appui aux cueilleuses d'huîtres
- organisation de la pêche artisanale dans la ria Casamance
- revalorisation des bassins traditionnels piscicoles
- éducation à l'environnement mangrovien pour écoles élémentaires

Depuis août 2007 les interventions de IDEE Casamance se focalisent sur la structuration de la pêche crevette dans la ria Casamance, composée des régions de Kolda et Ziguinchor. IDEE Casamance est la seule structure qui promeut le renforcement de capacités des acteurs de la pêche continentale dans la ria Casamance. Nous avons élaboré maintes études sur le fonctionnement, les engins de pêche, la cogestion et autres contraintes et besoins de la pêche continentale en Casamance.

IDEE Casamance se veut l'initiatrice de l'écocertification de la pêche crevette dans la ria Casamance. GTZ a commandité une étude sur les possibilités de certification et IDEE Casamance, en collaboration avec le bureau d'étude Suisse BlueYou, a produit une proposition de projet de Partenariat Public Privé (PPP).

Dans ce même contexte, les relations entre la FAO et IDEE Casamance ont abouti à une collaboration de terrain : une Analyse de Cycle de Vie (ACV) de la pêche crevette dans la ria Casamance et celle chalutière au large. Cette étude c'est déroulée de novembre 2007 à février 2008. L'étude, la première ACV d'un produit halieutique dans un pays émergent, est financée par SWEDMAR, l'unité de coopération pour le développement international de

la Commission des pêches suédoise et le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Elle est exécutée par SIK (Institut Suédois pour l'alimentation et la biotechnologie) avec l'aide de spécialistes en matière d'évaluation du cycle de vie des produits de la mer de l'Université d'Aalborg, Danemark et de l'INRA, France.

Voir notre site Internet www.ideecasamance.org

II - OBJECTIFS DU PROJET

▪ Objectif du projet

Les objectifs généraux sont la prévention des conflits et l'installation d'une exploitation durable des ressources halieutiques par l'aménagement des pêcheries de la ria Casamance.

Les objectifs secondaires ont :

- Le renforcement des capacités des acteurs de la pêche de la ria Casamance par la constitution des collèges des acteurs de la pêche selon leur spécialisme (engin de pêche, espèce ciblée)
- La formulation des conventions locales des zones de pêche qui met en valeur leurs spécificités, inspirée par une cogestion
- L'acquisition des mesures de diminution des prises accessoires et d'améliorations en post-capture

▪ Résultats attendus du projet et indicateurs correspondants

Résultat	Indicateur
Etat des lieux des pêcheries de la ria Casamance	Chaque chef des villages ciblés a validé une liste avec effectif des acteurs/moyens d'exploitation
Un comité villageois de gestion (CVG) est fonctionnel dans chaque village	Liste des membres et PV de réunions
Les CVG sont représentés au niveau du Communauté Rural au sein des CLCOP	Rapports d'activités des CLCOP et PV de réunions avec liste de présence
Les acteurs de la pêche sont organisés en OP filière ou collège au niveau de la CR	Inscription et cotisation au CLCOP
Les CVG ont élus leur délégation au sein du CCP	PV des réunions des CCP et listes de présence
Un Cadre de Concertation et de Cogestion est fonctionnel dans les zones de pêche	PV des réunions des CCP, listes de présence et plan d'activités au sein de chaque Communauté Rurale
Phase 1 du fonctionnement du CCP et CVG : application de la Loi	PV des infractions et mesures de sanctionnement
Les CCP ont élaboré un code de conduite pour leur zone de pêche	L'existence d'une convention locale, avec la possibilité de tenir compte d'une particularité de la zone
Phase 2 du fonctionnement du CCP et CVG : application de la convention locale	PV des infractions et mesures de sanctionnement
Démonstration/Suivi/Innovation en capture et en post-capture	Documentation des résultats des essais Nombre de demandes de filets adaptés Choix de la maille soutenu par les tests
Le Collectif des Artisans de la pêche de la ria Casamance est installé et fonctionnel	Les collèges membres cotissent pour le fonctionnement PV des réunions sous l'égide des Conseils Régionaux

▪ Contribution à la conservation de la biodiversité :

Le projet encourage la participation active des pêcheurs et des populations riveraines à toute étape de prise de décision et d'établissement d'un état des lieux. Le projet appuie des initiatives déjà manifestes d'activités environnementales de proximité comme le reboisement de mangrove et l'éducation à l'environnement mangroviens. La diminution de la pêche d'alevins des espèces ciblées et non ciblées contribue à la conservation de la

biodiversité. En commun accord, les pêcheurs ont la possibilité de choisir pour un repos biologique d'une espèce spécifique et pour l'installation des zones de frayère.

- Contribution à la gestion des pêcheries :

Le projet incite à la participation active des collectivités locales et des élus locaux des deux Régions à l'aménagement des pêcheries avec une approche communautaire. En concordance avec acteurs de la pêche, populations riveraines et l'Administration, une cogestion des pêcheries est installée dont les conventions locales contribuent à la valorisation du produit et déterminent les moyens d'exploitation autorisés.

- Contribution à la gestion intégrée :

Le projet incite à une participation active des radios communautaires et utilise une grande diversité de supports de communication adaptés à l'analphabétisme (Français) des groupes cibles. La documentation de la stratégie d'approche et du déroulement de ses activités produisent un manuel pour l'aménagement des pêcheries artisanales, caractérisées en premier lieu par une déficience de données et de statistiques fiables. L'implication active des groupes cibles dans le processus de réduire à néant cette déficience (avec par ex. ParFish), est une phase importante dans le renforcement de capacité de ces groupes. Ces expériences de terrain serviront de cadre pour l'aménagement des autres pêcheries artisanales dans les estuaires adjacents.

- Changements espérés et impacts en fin de projet et indicateurs correspondants

Le fonctionnement du Collectif des Artisans de la pêche en Casamance permet à ses collègues membres de s'informer et d'identifier tous les besoins et contraintes de chaque étape de la chaîne de commercialisation de l'espèce ciblée. L'offre est ainsi mieux adaptée à la demande. L'indicateur est la relation entre le Collectif et les unités de transformation et la facilité d'écoulement des produits sur le marché.

Les essais des innovations en capture et en post-capture doivent aboutir à la disponibilité d'indicateurs précis sur l'efficacité des différents filets (rapport maille et les prises, efficacité de la profondeur de pêche, les dimensions des filets et l'impact des innovations sur les prise accessoires) et donner la relation réelle entre investissement (hygiène, stockage, transport, glacières) et rendement post-capture (prix de vente). Les tests sont effectués sur le terrain par les acteurs mêmes. L'avancement et les résultats sont divulgués par les émissions de radio communautaires et par visites d'échange.

Le fonctionnement syndicaliste des différents collègues garantit la défense des intérêts professionnels de ses membres : mareyeurs, pêcheurs de crevettes canal, pêcheurs de crevettes félé-félé et autres femmes micro mareyeuses.

Les activités dans le cadre de l'approche de la chaîne de valeur doivent mettre en valeur toutes les étapes de production et de commercialisation et renforcer les capacités des différents acteurs. Par l'échange d'information, les acteurs des différentes étapes peuvent identifier les besoins et contraintes des autres maillons de la filière, renforçant ainsi la cohésion et la synergie entre les différentes étapes et leurs acteurs respectifs, ce qui rend la filière plus performante et plus rentable.

L'installation d'un code de conduite consensuel dont la réglementation est élaborée en étroite collaboration entre acteurs à la base et les populations riveraines, qui en assurent le suivi, apaise la menace de conflits latents et assure la sauvegarde du stock. L'approche de proximité dont les résultats accumulent au niveau régional servira de bon exemple aux autres activités de la pêche.

Afin de pouvoir coordonner et planifier les interventions dans les autres estuaires des Rivières du Sud, IDEE Casamance propose l'installation d'un Cadre de coordination pour l'aménagement des pêcheries dans les Rivières du Sud (CCAPRS) au sein de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) à Dakar. Ce CCAPRS qui couvre les trois pays Sénégal,

Guinée Bissau et Gambie est muni d'un budget pour organiser des rencontres d'évaluation et de coordination, des visites d'échange et pour réaliser, selon les besoins, des interventions ad hoc.

III - ACTIVITES ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

▪ Stratégie d'intervention et principales activités :

La gestion devra tenir compte plus efficacement des interactions entre la pêche et l'écosystème, ainsi que du fait que l'un comme l'autre sont soumis à des variations naturelles à long terme et aux effets d'utilisateurs autres que la pêche. Avant tout, l'approche écosystémique cherche à garantir aux générations futures de pouvoir bénéficier de tous les biens et services que peuvent offrir les écosystèmes en abordant les problèmes d'une manière beaucoup plus globale, ne se limitant pas à certaines espèces ou groupes d'espèces ciblées par la pêche, comme on l'a souvent fait jusqu'à présent.

Il est ressorti des différents ateliers communautaires et des pratiques traditionnelles, qu'une prise en charge efficace et durable de l'aménagement des pêcheries doit partir des niveaux pertinents de prise de décision, graduellement élevé à un niveau supérieur par cercle concentrique afin d'élargir l'action à toute la ria Casamance. Le village est le premier niveau à être identifié où se partagent les problématiques mutuelles et les fréquentations quotidiennes entre les différentes communautés de pêcheurs et la population riveraine. Le renforcement des capacités des acteurs à la base ou organisations des producteurs (OP) partira d'un diagnostic participatif au sein du village. Cet état des lieux, réalisé par les acteurs eux-mêmes, est la première phase d'organisation de ces mêmes acteurs : la réalisation du diagnostic incite à se réunir et à se rencontrer entre différents modes d'exploitation. Cette même participation active, accompagnée d'une information sur la filière, incite aux acteurs de tester des adaptations en capture et en post-capture.

Les pêcheurs, mareyeurs et la société civile élisent un comité restreint dans le village, appelé Comité Villageois de Gestion (CVG). Le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) assure une vue panoramique de ces activités à la base et synthétise ces activités au niveau de la Communauté Rurale. Ainsi, le CLCOP devient la plate-forme qui réunit l'ensemble des collègues professionnels des mareyeurs, des pêcheurs de canal, des pêcheurs félé-félé et autres de la Communauté Rurale.

La deuxième plate-forme de concertation est composée de plusieurs CLCOP dont les Communautés Rurales forment une zone de pêche, définit autour des plus importants sites de débarquement. Ce Cadre de Cogestion d'une zone de pêche (CCP) élabore un code de conduite provisoire pour la zone concernée. Cette convention locale prend en compte les spécificités (les composantes biotiques, abiotiques et humaines) de la zone de pêche.

Le troisième niveau d'organisation est un conglomérat de plusieurs OP filière : le Collectif des Artisans de la pêche en Casamance, réunissant les acteurs de la pêche selon engin et/ou espèce pêchée de la ria Casamance. Ainsi, les différents collègues d'acteurs/actrices de la pêche créent une plate-forme de concertation et d'information qui couvre la ria Casamance. Le Collectif se réunit périodiquement sous l'égide des deux Conseils Régionaux. Ainsi, acteurs de la pêche, élus locaux, collectivités locales et Services Régionaux élaborent un code de conduite consensuel par espèce pêchée/engin utilisé pour toute la ria Casamance, dont la réglementation est au besoin adaptée à la typicité d'une zone de pêche. A leurs tours, les CLCOP promeuvent ce travail à la base.

Les principales actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs :

- Réunions villageoises de sensibilisation et de conscientisation
- Inventaire de la pêche locale avec la participation active des acteurs à la base
- Renforcement de capacité des acteurs à la base

- Renforcement de capacité citoyenne (organisation de réunions et élections, PV, législation)
- Création des collèges d'acteurs de la pêche au sein du CLCOP
- Installation des CVG
- Renforcement de capacité des encadreurs (CLCOP, Services Régionaux, Collectivités Locales)
- Programme de communication et d'information (tracts, bandes dessinées, radio communautaire)
- Installation des CCP
- Démonstration des aspects de l'approche écosystémique
- Démonstration des aspects de l'approche de la chaîne de valeur
- Démonstration/Suivi/Innovation des adaptations/innovations en capture et en post-capture
- Réunions de restitution et d'information par les CLCOP
- Elaboration des conventions locales des pêcheries de la ria Casamance
- Appui aux activités environnementales de proximité (reboisement de mangrove, sketches, éducation, recyclage piles usées, aires protégées)
- Installation d'un Collectif des Artisans de la pêche en Casamance

- Partenariats pour la mise en œuvre

Pivot de notre programme est une approche de proximité qui promeut la cogestion des ressources naturelles et qui, dans ce cadre, réunit acteurs de la pêche et populations riveraines. Un rôle pondérant est alors attribué aux CLCOP (Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs). Le CLCOP est une plate-forme qui réunit l'ensemble des Organisations des Producteurs (OP) d'une communauté rurale. Ainsi, des réunions périodiques avec les bureaux des Communautés Rurales et leurs Cadres de Concertation et de Gestion évaluent et déterminent la stratégie, impliquant ainsi directement les élus locaux et le Conseil Régional pour la perspective régionale.

Les acteurs mêmes sont directement impliqués dans l'établissement de l'état des lieux de leurs effectifs et modes d'exploitation et participent à l'estimation de la biomasse exploitable de crevettes avec par ex. des programmes comme Parfish. Cette participation active leur donne un sentiment de responsabilité et les impliquent d'avantage.

L'encadrement de ce processus est assuré par le CLCOP, encadré par les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance, appuyé par IDEE Casamance et tout autre partenaire au développement dans la zone.

Un aspect important de la réussite est le transfert d'information. Pour cela nous utilisons les radios communautaires et autres plates-formes de communication. Des tracts et dessins animés (une grande partie du groupe cible est analphabète) compléteront l'accès à l'information. Et enfin, l'objectif ne peut être atteint si l'accès à l'information se limite aux délégués. Un rôle primordial est alors donné aux séances de restitution à la base.

- Partenariats du programme

Des conventions de partenariat sont prévus avec les partenaires locaux au développement, les organisations de professionnels et les collectivités locales : Conseil Régional de Kolda et Ziguinchor, les Communautés Rurales ciblées, CADL, CAR, PADERCA, ANCAR, ARD, FENAMS, UNAGIEMS, CNPS, Fenagie Pêche, FENATRAMS, CONIPAS et autres.

- Mode de coordination du projet

Les séances de restitution à la base par les CLCOP constituent les moments forts de la participation active des acteurs de la pêche et populations riveraines. Ainsi, une attention particulière est donnée à ces séances, qui sont en même temps utilisées pour évaluer la stratégie employée.

Une réunion de coordination et d'évaluation est tenue tous les deux trimestres entre le CRCR et les CLCOP au sein des CCP.

Durant le 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} trimestre, IDEE Casamance convoque une réunion pour évaluer les activités et d'en tirer les conclusions. Sont invités des 2 régions :

Conseil Régional	Service des Pêches	DRDR	ANCAR	CRCR
DPM - pêche artisanale	CONIPAS	ADR	CAR	Communautés Rurales

Des réunions de concertation et de coordination avec les programmes GIRMaC, PRCM, WWF WAMER et Wetlands Int, UICN et autres partenaires à Dakar sont prévues les 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} trimestre.

IV - CHRONOGRAMME

Activité :	Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8
Réunions villageoises de sensibilisation et de conscientisation									
(In)formation des acteurs à la base									
Etat des lieux de la pêche locale avec la participation active des acteurs à la base									
Renforcement de capacité citoyenne (organisation de réunions et élections, rédaction des PV et documentation)									
Création des collèges d'acteurs de la pêche au sein du CLCOP									
Installation CVG									
Renforcement de capacité des CLCOP									
Programme de communication et d'information (tracts, bandes dessinées, radio communautaire)									
Démonstration/Suivi/Innovation engins de pêche									
Installation des CCP									
Séances de restitution et d'information sous l'égide des CLCOP									
Réunions d'évaluation/coordination									
Elaboration d'une convention locale dans les zones de pêche									
Appui aux activités environnementales de proximité (reboisement de mangrove, sketches, éducation)									
Installation du Collectif des Artisans de la pêche en Casamance									
Définition d'un code de conduite pour toute la ria Casamance									

Ziguinchor, 14 juillet 2008

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEA Casamance

BP 120

Ziguinchor

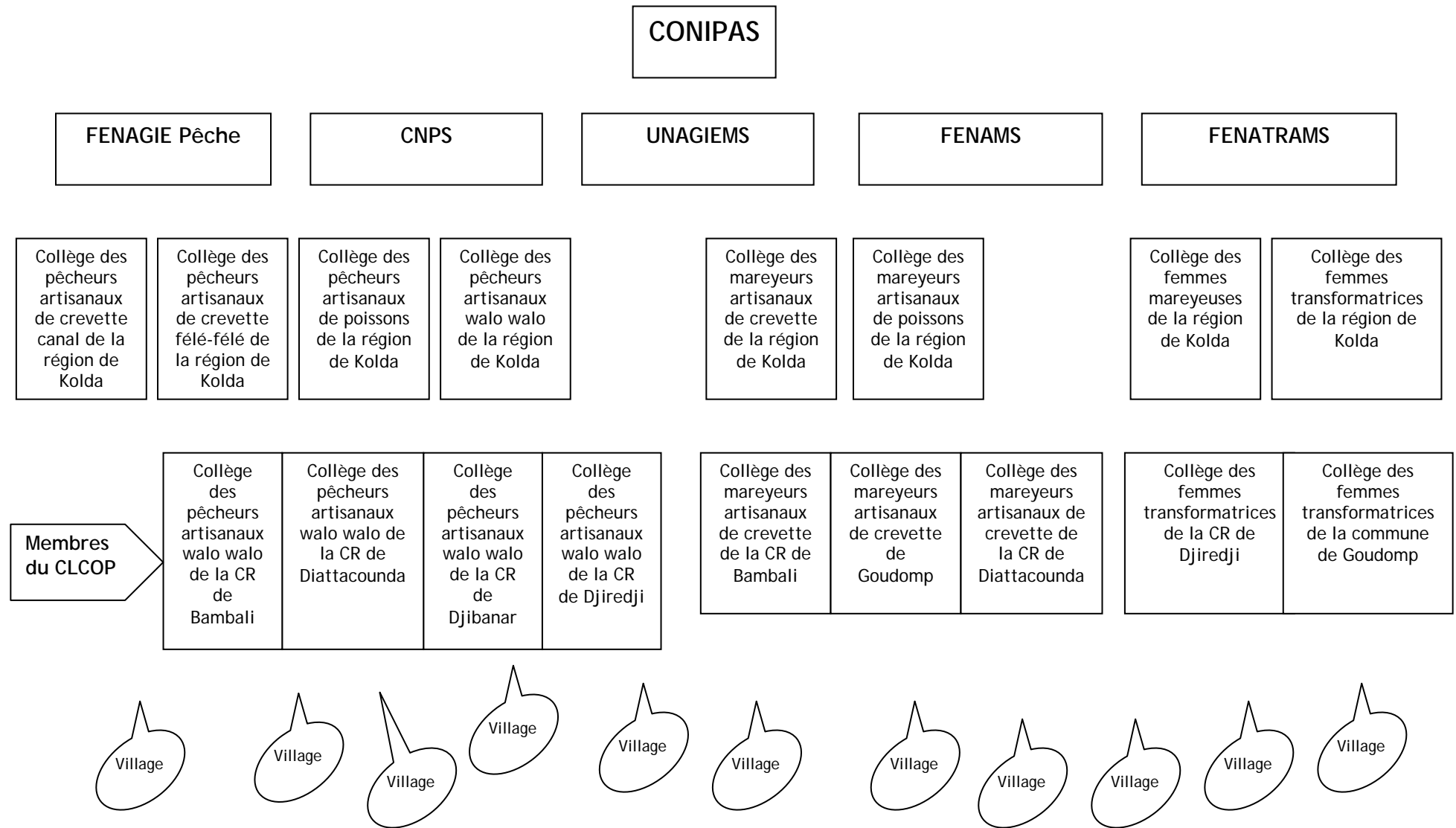
33 991 45 92

peche@ideecasamance.org

ideecasamance@arc.sn

www.ideecasamance.org

Organisation des acteurs de la pêche Continentale



Organigramme d'un Cadre de Concertation d'une Zone de Pêche

ANCAR - Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
 CADL - Centre d'Appui au Développement Local
 CLCOP - Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs
 CNCR - Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
 Collège - rassemblement de pêcheurs selon l'espèce pêchée
 CR - Communauté Rurale
 CRCR - Conseil Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux
 PSAOP - Projet des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs

